

## PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 29 MARS 2023

**Présents** : Evelyne ROUX Maire, Sonia JEAN Adjointe, Patrick MARSAC, Julien MARIETTA TONDIN, Xavier OTERO, Olivia DUBREUIL, Hervé ROGATION, Olivier LESERNE, Marie-Christine BAZINE, Christophe BESSON, Jean-Claude PINAULT, Hervé SPEYBROEK

**Excusés** : Jean-Marie FURNION pouvoir à Hervé ROGATION

**Secrétaire de séance** : Sonia JEAN

### **FONCTIONNEMENT** :

#### **SUPPRESSION DE POSTE : DEPART A LA RETRAITE**

Le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe cuisinier

Actuellement à : 23 H 30 minutes hebdomadaires,

Au motif : l'agent a été mis en invalidité (le comité social territorial a émis un avis favorable)

Et propose de créer un nouvel emploi d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe : d'une durée hebdomadaire de : 20 H 30 minutes à compter du : 01/04/2023

**Adopté à l'unanimité.**

#### **SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- La suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'adjoint technique cuisinier à 23 heures 30 hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent de adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures hebdomadaires après avis FAVORABLE du CST .
- La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1<sup>ER</sup> Avril 2023, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

### **FINANCES** :

#### **BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Jean-Claude PINAULT Conseiller Municipal doyen d'âge, examine le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal dressé par Evelyne Roux.

Après cette présentation et avoir répondu à toutes les questions, Madame le Maire quitte la salle.

Le budget présente un excédent de 742 550.45 euros en fonctionnement et un déficit de 194 433.50 euros en investissement.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'elle a reçu de la perception les comptes de gestion.

Ceux-ci sont identiques aux comptes administratifs établis par la commune. Elle propos de les approuver.

**Adoptés à l'unanimité.**

### **AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 742.550,59 €, approuve l'affectation de l'excédent pour 549 070.66 euros en fonctionnement et 193 479.93 euros en investissement.

**Adopté à l'unanimité.**

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la réforme décrétée par l'Etat concernant la suppression de taxe d'habitation s'applique en totalité depuis 2021, sauf pour les résidences secondaires.

Madame le Maire propose pour l'année 2023 de ne pas augmenter les Impôts fonciers bâtis et fonciers non bâtis.

Les taux restent donc à :

foncier bâti	49.34%
Foncier non bâti	84.00%
TH pour les résidences secondaires	à 10

**Adopté à l'unanimité.**

### **VOTE DU BUDGET : BUDGET PRINCIPAL**

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2023

Vu le projet du budget principal 2023,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent le budget principal 2023 qui s'équilibre :**
  - En section de fonctionnement à la somme de 1 380 248,66 €
  - En section d'investissement à la somme de 933 629,92 €
- **autorisent** Mme le Maire à engager les travaux conformément aux crédits ouverts.

Le montant total du budget principal et des budgets annexes s'élèvent à la somme de

**Adopté à l'unanimité.**

### **TRAVAUX 2023**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au budget 2023 section investissement il est donc prévu des travaux pour :

- Achat de terrain
- Bâtiments communaux (réfection clocher et façade église, Forge, Toiture mairie)
- Aménagement de bourg fleurissement et plantations
- Création d'une rue
- Aménagement de parking
- Construction d'un Pumptruck
- Travaux école (chauffage, cour)
- Achat de matériel (Borne à incendie, four pour la cantine, tablettes et ordinateurs pour l'école)

Elle propose de lancer immédiatement les consultations d'entreprises et les travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

### **CONVENTION D'ENTRETIEN PARASITAIRE**

Madame le Maire donne lecture de la convention d'entretien parasitaire proposée par l'entreprise de Vincent Reynier 5D24.

Le travail de celui-ci concerne la régulation des taupes, rats, souris mulots etc, la destruction de guêpes et frelons, blattes, puces, la vente de produits antiparasitaires.

La commune s'engage à verser une cotisation annuelle sur la base de 0.25 € TTC par habitants et 0.25 € TTC par hectare de superficie communale, soit la somme de 814.75 €

**Adopté à l'unanimité.**

### **DEMANDE DU LYCEE D'EXCIDEUIL**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande du lycée Girault de Borneil à Excideuil pour une subvention pour :

- Collège : voyage en Forêt Noire en Allemagne
- Lycée : voyage à Bruxelles

Elle propose de verser une subvention de 50 € par élève, une fois par an.

**Adopté à l'unanimité.**

### **CONVENTION SPA**

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la SPA vient de porter à sa connaissance le montant de la cotisation 2023.

Celle-ci sera de 0.95 € par habitant, pour mémoire en 2022 il était de 0.90 €.

**Adopté à l'unanimité.**

### **COMPTE RENDU DE DECISIONS**

- **Bail guinguette** : un bail a été signé avec M. DESCHAMPS pour un montant de 450 euros du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre 2023
- **Magasin de producteurs** : un projet de bail a été signé avec l'association « Nos Fermes » de Savignac-Eyvignes pour un loyer mensuel de 850 euros HT

**Adopté à l'unanimité.**

### **PATRIMOINE :**

#### **RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE « Le Grand Merlhiot »**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats de l'enquête qu'elle a prescrite par arrêté 2022 81 du 2 décembre 2022. Sur le projet d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Le Grand Merlhiot ».

L'enquête s'est déroulée du 4 janvier 2023 au 20 janvier 2023.

Les conclusions du commissaire enquêteur, en date du 6 février :

« Aucune observation, proposition ou objection de la part du public n'a été formulée »

« J'émet donc un AVIS FAVORABLE pour ce projet »

Le Maire, considérant qu'aucune observation contraire aux projets n'a été présentée au cours de l'enquête propose de faire établir l'acte notarié.

**Adopté à l'unanimité.**

### **RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE « La Peytelie »**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats de l'enquête qu'elle a prescrite par arrêté 2022 81 du 2 décembre 2022. Sur le projet d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « La Peytelie ». L'enquête s'est déroulée du 4 janvier 2023 au 20 janvier 2023.

Les conclusions du commissaire enquêteur, en date du 6 février :

« Aucune observation, proposition ou objection de la part du public n'a été formulée »

« J'émetts donc un AVIS FAVORABLE pour ce projet »

Le Maire, considérant qu'aucune observation contraire aux projets n'a été présentée au cours de l'enquête propose de faire établir l'acte notarié.

**Adopté à l'unanimité.**

### **INTERCOMMUNALITE :**

#### **APPROBATION DES STATUTS DE L'ATD 24**

Le Maire rappelle que l'adhésion à l'ATD24 permet à la collectivité de :

- Avoir accès, sans frais supplémentaire, aux services suivants :
- Conseils, études d'opportunité et des études de faisabilité de la direction aménagement territorial,
- Assistance juridique et administrative de la direction gestion des territoires,
- Diagnostic et faisabilité dans le domaine de la gestion de la voirie communale et intercommunale
- Souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD 24
- Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent les statuts de l'agence, désignent Madame Evelyne ROUX, comme son représentant au sein des organes délibérants à l'agence.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **OBJET : DEMANDE D'ÉTUDE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer une étude portant sur l'éclairage public des points suivants :

- Nouvelle rue créée de la rue Plaisance à la rue Sylvain Bordas

La commune de Savignac lès Eglises, adhérente au **Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux.

Dans le cas, où la commune de Savignac les Eglises ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement, de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24 ou de demande de DETR en cours), elle s'engage à rembourser au SDE 24 les frais d'étude.

**Adopté à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **SDIS :**

- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget du SDIS est en augmentation en dépenses. La conséquence est que la participation des communes est en hausse de plus de 6 %. Pour Savignac-les-Eglises, c'est le Grand Périgueux qui prend en charge cette dépense.

### **Bâtiment Commercial :**

- La signature de l'acte est prévue est le 30 mars à 14h30 à l'étude de Maître Péliçon.

### **Centre de soins :**

- Les dossiers de demande de subventions de la commune sont en attente de réponse. Les médecins ont déposé auprès de l'ordre des médecins leur demande de transfert. Le dossier sera déposé aussi auprès de l'Agence Régionale de Santé vers le 15 avril.

### **Traverse du bourg – lancement de l'étude de faisabilité :**

- Une première réunion s'est tenue avec les concessionnaires (EDF, eau, Grand Périgueux et SDE 24) pour que chacun propose sa planification financière et temporelle. Le Maire indique qu'une réunion de travail avec les conseillers sera programmée courant mai pour exposer le projet et avoir l'avis de chacun.

### **Pétition des habitants du hameau de Pommiers :**

- La mairie a reçu un courrier de pétition des habitants du hameau de Pommier qui porte sur trois points :

#### **1) Sécurité**

*La demande portant sur la circulation sur la départementale 705 a été transmise à la Direction des Routes Départementales.*

La réponse est la suivante :

« Dans le cadre d'une pétition rédigée par des habitants du lieu-dit Pommier, vous nous sollicitez à propos de la vitesse pratiquée par les usagers de la route départementale N° 705.

Je vous informe d'une part, que le Département n'est pas disposé à réduire les vitesses à 50 km/h et d'autre part, que la législation fixe une longueur minimale de 400 m de bâti continu pour définir un lieu-dit en agglomération, apportant de facto une limitation de vitesse à 50 km/h.

Néanmoins, nous vous proposons de réaliser des comptages routiers afin de connaître objectivement les vitesses réellement pratiquées au niveau du lieu-dit Pommier »

*B Sécurité de la traversée du hameau : la mairie a mis en place des panneaux « ralentir enfants »*

#### **2) containers pour ordures ménagères :**

Il est demandé de revoir l'aménagement autour des containers et le talutage

Le maire a demandé au SMD3 de faire les travaux nécessaires

#### **3) les réseaux**

Madame le Maire a chargé Monsieur Hervé ROGATION d'analyser plus en détail chacune de ces observations et de les soumettre aux diverses administrations concernées. (SMD3, Enedis, SDE24) qui décideront chacune en fonction de leurs attributions.

Pour ce qui est des demandes relevant exclusivement de la compétence communale, Madame le Maire les soumettra au conseil municipal lors de l'une de ses prochaines réunions et en fonction de

l'urgence et des priorités de l'ordre du jour. Les décisions prises à cette occasion seront alors communiquées aux pétitionnaires.

Pour information, listes des investissements communaux récemment affectés dans le hameau de Pommier :

- Voirie pour 25 000.00 €
- Renforcement de ligne EDF pour 6 300.00 €
- Eclairage public pour 16 200.00 €
- Adressage et panneaux de rue pour 2 000.00 €
- Conteneurs enterrés participation de la commune 4 000.00 €

**Energies :**

- Le Maire indique qu'elle a communiqué au boulanger les coordonnées des personnes susceptibles de les aider pour les dossiers et contrats d'énergie au quotidien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.